



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 67

Hebdos régionaux des Laurentides + liste télécopieur

PROJET DE DÉVIATION DE LA ROUTE 117 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANNONCIATION PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 19 mars 2002 - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre d'État aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, l'étude d'impact concernant le *projet de déviation de la route 117 sur le territoire de la municipalité de L'Annonciation par le ministère des Transports*.

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui, et ce, pour une période de 45 jours, soit du 19 mars au 3 mai 2002, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée au bureau du BAPE à Québec ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Hôtel de ville, municipalité de L'Annonciation, 25, rue Principale Sud, L'Annonciation ;
- Bibliothèque municipale de L'Annonciation-Marchand, 230, rue Principale Sud, L'Annonciation.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique « Périodes d'information ».

La rencontre d'information

Des représentants du BAPE animeront une séance d'information publique, avec la participation du promoteur et du ministre de l'Environnement. Cette séance se tiendra le 9 avril 2002 à 19 h 30 au Centre sportif et culturel de la Vallée-de-la-Rose, Salle de la Gaieté, 1550, rue des Cyprès à L'Annonciation. Les personnes participant à cette séance pourront alors s'informer sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation environnementale.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise par écrit au plus tard le 3 mai 2002 au ministre d'État aux Affaires municipales, à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et leader du gouvernement, M. André Boisclair, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

Le projet

Afin de résoudre les problèmes de circulation engendrés par l'augmentation de la circulation de transit (80 % du total des véhicules), le ministère des Transports du Québec (MTQ) propose de dévier la route 117 de manière à contourner le noyau urbain de la municipalité de L'Annonciation. Ce nouveau tronçon serait construit à l'ouest de la route actuelle. D'une longueur de 7,7 km, il serait composé de deux voies de circulation de 3,7 m chacune avec des accotements pavés de 3 m de part et d'autre. Des voies auxiliaires seraient ajoutées à la nouvelle route lorsque requis, entre autres dans les montées abruptes.

À la hauteur de la route 321, le raccordement nord serait étagé et aménagé en échangeur. Lorsque les besoins le justifieront, une nouvelle chaussée pourra être construite avec un terre-plein central d'une largeur de 26 m.

Le projet pourrait débuter en 2005 et son coût total serait de l'ordre de 16 millions de dollars.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Les répercussions négatives prévues concernent la qualité de vie des résidents pendant les travaux et la perte anticipée de revenus pour certains commerces dits artériels (liés aux véhicules motorisés, stations-services, restaurants, hôtels, dépanneurs, etc.). Ces commerces, dont les revenus dépendent davantage de la clientèle de transit, seraient moins visibles et verraient de fait une diminution de leur achalandage. De manière à atténuer ces effets, le ministère des Transports envisage de mettre en place une signalisation incitant les usagers de la route 117 à entrer au centre-ville de L'Annonciation. En outre, une participation active des organismes locaux et régionaux, tels la Société d'Initiative de Développement des Artères Commerciales (SIDAC) et le Conseil Local de Développement (CLD), serait sollicitée. Enfin, la municipalité de L'Annonciation mettrait de l'avant un programme de revitalisation du centre-ville en fonction de la réalisation du projet.

L'acquisition de l'emprise nécessaire à l'implantation de la déviation de la route 117 toucherait une soixantaine de lots ou parties de lots. La plupart d'entre eux sont situés le long de la future route 117.

Des effets temporaires sur la qualité de l'eau et la faune aquatique pourraient être observés pendant les travaux. L'empiètement ou la modification permanente de certains milieux aquatiques seraient également à prévoir. Afin d'atténuer les impacts sur les composantes biologiques du milieu, le promoteur prévoit entre autres la conservation de la végétation riveraine. De plus, il éviterait de laisser les berges à nu lors des périodes de crue. L'étude d'impact souligne cependant que le milieu offre peu d'habitats aquatiques ou terrestres d'intérêt pour la faune.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec Marie-Ève Chamberland au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou encore par courrier électronique à l'adresse suivante : marie-eve.chamberland@bape.gouv.qc.ca